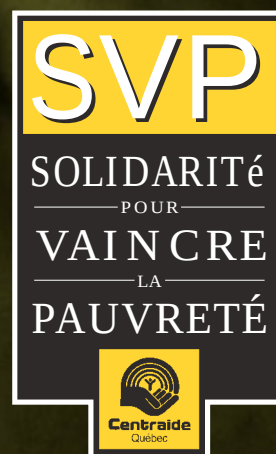


Centraide Québec présente son deuxième
document de réflexion sur la pauvreté.

Une **société** qui se tire dans le pied

Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées
par la pauvreté... et à toutes les autres



La présente réflexion porte sur les coûts et les conséquences de la pauvreté ainsi que sur des stratégies de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Elle n'a pas la prétention d'être complète, et c'est tant mieux : elle comporte l'espace nécessaire pour recevoir le fruit des efforts de créativité de chacun et chacune d'entre nous. Nous pouvons tous, en tant qu'individu, groupe ou institution, commencer dès aujourd'hui à interroger la portée de nos actions quotidiennes et leurs effets – positifs et négatifs – sur la pauvreté de nos concitoyens et concitoyennes et de notre société. Si modeste que puisse être notre contribution personnelle, elle demeure essentielle. Les efforts remarquables qu'ont déjà déployés plusieurs groupes et plusieurs personnes nous rappellent que la lutte contre la pauvreté est un espace où notre volonté peut s'affirmer, où nous pouvons choisir de devenir une société vivante et responsable, plus que jamais peut-être.

Remerciements

Centraide Québec tient à remercier toutes les personnes qui ont généreusement accepté de nous faire profiter de leur expertise dans le cadre des rencontres de consultations qui se sont déroulées au printemps 2000 afin de rédiger le présent document de réflexion. Le lecteur ou la lectrice trouvera la liste de ces personnes en annexe. Leur contribution s'est avérée fort précieuse dans l'approfondissement de notre réflexion sur les coûts sociaux de la pauvreté. Le contenu du présent document n'engage par ailleurs que la responsabilité de Centraide Québec.

Nous adressons également nos remerciements aux organismes qui ont mis leurs locaux à notre disposition en vue de faciliter la tenue de ces rencontres, soit Le Pignon Bleu, l'école Saint-Malo, le CLSC Haute-Ville-Des Rivières, le CLSC Basse-Ville-Limoilou, le Centre de santé Paul-Gilbert ainsi que le Centre local d'emploi de Beauport.

Septembre 2000



Table des matières

Introduction	P. 4
La pauvreté, un problème de société	P. 6
• Pourquoi la pauvreté existe-t-elle encore chez nous? Quelques éléments d'explication	P. 6
• Un marché du travail en pleine mutation	P. 6
• Une sortie de secours... sans issue?	P. 7
• Redistribuer l'argent à ceux et celles qui en possèdent ou à ceux et celles qui en ont besoin?	P. 8
• En résumé...	P. 8
Les coûts des répercussions de la pauvreté sur l'ensemble de la société et quelques stratégies de lutte à envisager	P. 10
• Des coûts bien connus: les dépenses associées à la sécurité du revenu	P. 10
• Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le domaine de la santé et des services sociaux	P. 11
• Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le domaine de l'éducation	P. 13
• Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le secteur de l'emploi	P. 15
• Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le domaine de la justice	P. 18
• Les coûts des répercussions de la pauvreté sur le climat social	P. 20
• Les coûts des répercussions de la pauvreté sur l'organisation territoriale et sur les milieux de vie	P. 21
• En résumé...	P. 23
En guise de conclusion...	P. 24
Note	P. 26
Références bibliographiques	P. 27
Liste des personnes consultées	P. 28
Comité de développement social de Centraide Québec	P. 31

QUALITÉ DE VIE AU PAYS L'écart grandit entre riches et pauvres

La Fédération canadienne des municipalités rend public aujourd'hui un rapport portant sur la qualité de vie dans 16 villes canadiennes. En substance, les auteurs du rapport concluent que les politiques gouvernementales menacent la qualité de vie des citoyens. Le rapport de la fédération mesure la qualité de vie dans plusieurs villes à partir de huit critères, dont l'emploi, l'accès à un logement abordable et à des soins de santé. Un conseiller municipal de Toronto, Jack Layton, a soutenu que le fossé entre les riches et les pauvres avait tendance à s'aggraver.

L'ÉCART ENTRE
RICHES ET PAUVRES
S'ACCROÎT...



En novembre 1998, à l'occasion de la rédaction d'un bilan social intitulé *Une société en déficit humain*, Centraide Québec joignait sa voix à celle de plusieurs organismes communautaires pour dénoncer une situation aussi alarmante que paradoxale : au Québec, malgré une période de croissance économique remarquable et une augmentation de la richesse collective, non seulement la pauvreté touchait de plus en plus de gens, mais elle se faisait sentir plus durement qu'auparavant. Le constat ne s'est pas démenti depuis et, une fois de plus, Centraide Québec lance un appel à la population en présentant un second document de réflexion, portant cette fois sur les *coûts et les conséquences de la pauvreté pour l'ensemble de la société*. Depuis quelques années, nous avons acquis la conviction que l'existence de la pauvreté et des inégalités sociales **comporte des coûts et des conséquences qui font que notre société «se tire dans le pied» en n'investissant pas suffisamment ou de manière adéquate dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités**. C'est donc faire fausse route que de croire que le problème de la pauvreté n'appartient qu'aux personnes pauvres et aux organismes qui ont pour mission de leur venir en aide, puisque nous en payons tous le prix.

Centraide Québec souhaite joindre tout particulièrement les personnes qui, à l'heure actuelle, ne se sentent pas concernées par le problème de la pauvreté et qui, par conséquent, **ne voient pas en quoi il leur serait avantageux de contribuer activement à son élimination et à la réduction des inégalités sociales**. Encore plus qu'à la compassion, à la solidarité et au sens moral, nous désirons faire appel à l'ouverture d'esprit des citoyens et des citoyennes en les invitant à considérer la pauvreté d'abord et avant tout comme un **problème de société**.

L'information que nous avons recueillie à la suite d'une recherche documentaire et d'une série de consultations effectuées auprès d'une soixantaine d'intervenants et intervenantes de la région de Québec nous ont permis de nourrir notre réflexion sur les répercussions de la pauvreté sur la santé et les services sociaux, l'éducation, l'emploi, la justice, la sécurité du revenu, le climat social et les milieux de vie. Nous n'avons pas la prétention de proposer un tour complet de la question, pas plus que nous n'avons l'intention de conclure que ce sont les personnes pauvres qui coûtent cher à notre société; nous

désirons plutôt porter à la connaissance du public quelques illustrations des coûts sociaux associés aux répercussions de la pauvreté dans différents aspects de la vie en société, ainsi que quelques pistes de solutions qui nous ont paru présenter un intérêt

Introduction

dans le contexte qui est le nôtre. Centraide Québec espère que ces réflexions et ces stratégies au regard de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales susciteront des débats au sein de la collectivité.

On n'insistera jamais assez sur le point suivant : *il est possible d'agir en vue d'éliminer la pauvreté*. Toutefois, cette démarche commande la participation de tous les membres de la société; isolés les uns des autres, nous ne réussissons pas à éliminer la pauvreté. Elle requiert également une cohérence entre les actions, les mesures et les initiatives des groupes sociaux, sur la base d'un objectif commun : l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités sociales. Par ailleurs, nous savons que les stratégies qui tablent sur *les potentiels et les ressources des personnes et des communautés* offrent des résultats supérieurs à celles qui ne tiennent compte que des problèmes et des lacunes des groupes et des individus. Enfin, nous devons éviter de penser que le problème se résorbera de lui-même ou que «les autres s'en chargeront bien de toute façon». La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales n'est pas un défi de tout repos, mais c'est une lutte qui ne fera pas de perdants; plus nous serons nombreux à répondre à l'appel, meilleures seront nos chances d'atteindre notre objectif.

La pauvreté et les inégalités sociales nous occasionnent déjà des coûts sociaux et économiques considérables, mais qui pourront bien s'avérer hors de prix demain si rien n'est tenté pour en réduire la portée dès maintenant. Il est clair qu'en laissant la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale gagner du terrain, nous n'avons d'autre choix que d'affecter des ressources de plus en plus nombreuses et coûteuses destinées à «colmater des brèches», plutôt qu'à solidifier nos structures sociales en favorisant le développement des compétences individuelles et la mise sur pied d'initiatives dont les bénéfices rejailliraient sur les communautés et l'ensemble de la société. Avec le présent document de réflexion, nous espérons aussi bien susciter l'intérêt d'un public moins familier avec notre vision du problème de la pauvreté, que nourrir les efforts des personnes et des groupes déjà engagés au cœur d'une lutte souvent ardue dans la recherche d'une société plus saine et plus harmonieuse.



La pauvreté, un problème



Pourquoi la pauvreté existe-t-elle encore chez nous? Quelques éléments d'explication

Faut-il le rappeler, la pauvreté est un phénomène complexe faisant appel à une foule de facteurs d'ordre individuel, social, culturel, politique, etc., susceptibles de s'influencer mutuellement. Bien que nous reconnaissons que les facteurs d'ordre individuel ou familial peuvent jouer un rôle dans l'explication du phénomène de la pauvreté, nous avons porté notre attention sur deux causes d'ordre structurel, à savoir *le manque d'emplois appropriés aux personnes* et un *processus inadéquat de répartition de la richesse*, que nous examinerons brièvement sous l'angle

de la sécurité du revenu et de la fiscalité ; ces deux éléments nous permettent d'obtenir une vision plus globale et plus dynamique du problème de la pauvreté au Québec.

Un marché du travail en pleine mutation

Un emploi correctement rémunéré est encore la meilleure façon, pour les personnes, d'échapper à l'emprise de la pauvreté et, pour la société, de favoriser l'intégration sociale des citoyens et citoyennes. Qui ne souhaite pas se sentir utile, être reconnu pour son apport au développement de sa communauté, éprouver de la fierté à l'idée de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille ?

Cependant, compte tenu des transformations du marché du travail depuis quelques décennies, l'accès à un emploi n'est plus une garantie contre la pauvreté. Notre passage d'une économie de biens et services à une économie axée en grande partie sur la spéculation a entraîné une période remarquable de croissance économique au cours de la dernière décennie ; par contre, il a aussi contribué à une diminution inquiétante d'emplois de qualité. Le taux global de chômage aurait atteint son plus bas niveau depuis plusieurs années, mais il est maintenant bien connu que le marché de l'emploi se caractérise de plus en plus par la précarité, l'instabilité, l'absence ou l'insuffisance d'avantages sociaux et la formule du travail autonome mal protégé, à contrat ou à temps partiel. Au Québec, entre 1975 et 1995, le nombre total d'emplois a augmenté de 27 % ; cependant, le nombre d'emplois réguliers à temps plein n'a augmenté que de 6 %,

de société

tandis que le nombre d'emplois à temps partiel a connu une hausse de 139 % ¹. Les «travailleurs et travailleuses pauvres» sont venus gonfler les rangs des personnes en situation de précarité, bien que leur sort fasse rarement les manchettes. De même, pour ceux et celles qui ne peuvent s'adapter aisément aux exigences du marché du travail en raison d'un handicap, de leur faible scolarisation ou de leur âge, l'exclusion prend vite le pas sur la possibilité de contribuer à la vie collective en échange d'une rémunération décente. Au nom de la compétitivité et pour accroître des profits souvent substantiels, les entreprises effectuent des mises à pied massives, ce qui a généralement pour conséquences d'exercer des pressions encore plus intenses sur les travailleurs et travailleuses qui conservent leur emploi et de rendre précaires d'autres emplois par le recours à la sous-traitance. Si bien qu'il y a lieu de se demander si les statistiques encourageantes sur le taux de chômage et la création d'emploi ne sont pas que miroirs aux alouettes : ne supprime-t-on pas des emplois rémunérateurs pour en créer d'autres, plus précaires ? Peut-on vraiment continuer de croire que la combinaison de l'augmentation des profits, de la baisse des salaires et de la diminution de la taille et des ressources de l'État constitue la meilleure façon de maintenir la compétitivité, la croissance économique et le bien-être de la collectivité ?

En somme, tout se passe comme si nous avions oublié qu'un système économique, instauré dans le but de faciliter les échanges et d'améliorer le bien-être, doit demeurer au service des citoyens et des citoyennes.

Une sortie de secours... sans issue ?

Paradoxalement, l'une des causes du maintien de la pauvreté repose sur le montant des prestations offertes par l'entremise du système de sécurité du revenu et de l'assurance emploi pour les travailleurs et travailleuses à faible revenu. À l'heure actuelle, ces montants ne sont pas suffisants pour permettre aux personnes qui en bénéficient de répondre à leurs besoins essentiels, ce qui signifie concrètement que trop souvent, ces personnes ne mangent pas à leur faim et n'ont pas les moyens de se loger et de se vêtir convenablement. En fixant des seuils de prestations trop peu élevés pour couvrir les besoins essentiels, l'État espère que les prestataires feront plus d'efforts pour se libérer de la dépendance à l'aide sociale. Cependant, cette politique entraîne généralement l'effet contraire : placées dans des conditions de survie, les personnes doivent subir le stress et la honte, en viennent à se sentir coupables et perdent leur estime



d'elles-mêmes. Beaucoup d'entre elles ne retrouvent plus l'espoir et l'énergie nécessaires pour se chercher du travail ou entreprendre une formation, se découragent devant la multitude des obstacles qui les attendent et finissent par renoncer. Rarement a-t-on l'idée d'imaginer quels efforts de débrouillardise et de courage sont déployés par des personnes ne disposant que d'environ 500 \$ par mois pour se loger, se nourrir et se vêtir. Il faut avoir fait l'essai de vivre avec une telle somme pendant quelques mois avant de prétendre que la société est trop généreuse envers les personnes assistées sociales.

Redistribuer l'argent à ceux et celles qui en possèdent ou à ceux et celles qui en ont besoin ?

Le dernier budget provincial de février 2000 prévoyait des baisses d'impôt pour les contribuables des classes moyenne et élevée, ainsi que des avantages fiscaux pour les entreprises dans presque tous les secteurs d'activité économique. Malgré tout, certains ont déploré que le gouvernement n'ait pas fait plus d'efforts à l'endroit des contribuables aux revenus élevés de manière à assurer une meilleure compétitivité du Québec. Ce budget qui ne devait pas faire de perdants a pourtant fait des oubliés : les personnes les plus démunies et les travailleurs et travailleuses à faible revenu qui n'obtiendront pas plus d'argent pour se nourrir, se loger et se vêtir convenablement. Notre système de redistribution reposerait-il sur la conviction qu'il est plus profitable pour tout le monde de donner de l'argent à ceux qui en possèdent déjà, en tenant pour acquis que les forces libres du marché se chargeront ensuite de répartir la richesse de façon équitable à travers la population ? Si tel est le cas, nous attendons encore de ce principe qu'il remplisse sa promesse.

En résumé...

Le problème de la pauvreté au Québec réside principalement dans les inégalités de revenu entre les citoyens et citoyennes les mieux nantis et les plus

pauvres, les coupures effectuées dans les services publics et les programmes sociaux, ainsi que dans la vision à court terme des orientations sociales et économiques. Qu'on se le dise : une société qui ne permet pas à tous ses membres de contribuer à son développement selon leurs compétences et leurs possibilités est une société «malade», comme le serait notre



organisme si nous persistions à vouloir guérir un cancer à grands renforts de pansements.

Le coût global de la pauvreté au Canada s'élèverait à environ 9,6 milliards de dollars, tandis que la somme nécessaire pour hisser les enfants hors de la pauvreté serait de l'ordre de 3,5 ou 4 milliards de dollars ².

Il nous en coûte donc plus cher de tolérer l'existence de la pauvreté que de la combattre. En l'absence d'une réelle volonté politique collective à l'égard de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, nous continuons d'en assumer les coûts chaque jour davantage, sans que le problème s'en trouve résolu pour autant.

**Il nous en coûte plus cher de tolérer
l'existence de la pauvreté que de la combattre.**



Les coûts des répercussions de la pauvreté sur l'ensemble de la société et quelques stratégies de

Des coûts bien connus: les dépenses associées à la sécurité du revenu

Il est entendu que le système de sécurité du revenu représente une source importante de dépenses pour l'ensemble des contribuables, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars chaque année. Le gouvernement a mis en place un certain nombre de stratégies pour tenter de réduire les dépenses: les prestations ont été diminuées de façon générale et les budgets consacrés à la formation et à l'aide à l'intégration au marché du travail ont été réduits. Ces modifications apportées au filet de sécurité sociale ont affaibli les individus et provoqué l'émergence d'un nombre croissant d'organismes (sopes populaires, popotes roulantes, comptoirs vestimentaires, etc.) au sein desquels bénévoles et permanents consacrent leur énergie et leur temps à répondre tant bien que mal à des besoins de base urgents, sans parvenir à dépasser ce stade faute de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes.

Le système de sécurité du revenu coûte cher à notre société dans la mesure où il ne remplit plus sa mission initiale, qui est d'assurer une protection financière aux personnes en difficulté et de mettre à leur disposition les outils nécessaires en vue de reconquérir leur autonomie; grâce à ces outils, beaucoup de ces personnes parviendraient à se libérer de leur dépendance financière à l'égard de l'État. Toutefois, les priorités en matière d'insertion professionnelle ont conduit à soutenir presque exclusivement les personnes dont la période d'inactivité, plus récente, nécessite un investissement moindre sur le plan du temps et des ressources, laissant de côté les personnes vivant de l'aide sociale depuis plusieurs années, plus lourdement touchées par la pauvreté, et qui nécessiteraient des ressources plus importantes pour se hisser hors de la pauvreté. Est-ce à dire que tout en multipliant les stratégies et les incitatifs à l'emploi, nous avons renoncé à aider certains de nos concitoyens et concitoyennes dans la reconquête de leur autonomie?

Parce que l'insuffisance du système actuel contribue à maintenir des personnes dans une situation de pauvreté, nous déboursions en quelque sorte «dans le vide», en finançant le cycle interminable de la pauvreté.

Pauvreté → diminution des compétences et de l'estime personnelle → isolement → pauvreté.

En outre, la complexité de la plupart de nos programmes sociaux entraîne des coûts énormes, en raison des démarches d'enquête et de surveillance – souvent humiliantes pour les prestataires – qu'ils comportent.

Un système de revenu de citoyenneté ne constituerait-il pas une stratégie à envisager à ce chapitre?

C'est du moins ce que proposent maintenant plusieurs personnes, groupes sociaux,

économistes, intellectuels et intellectuelles de tous horizons et de positions idéologiques différentes. En vertu d'un tel système, chaque membre de la société, riche ou pauvre, aurait droit inconditionnellement à un revenu décent, sans égard à sa situation professionnelle et familiale. Fondé sur la notion de droit social plutôt que sur la notion de besoins, et par conséquent plus respectueux des personnes,



lutte à envisager

un système de revenu de citoyenneté pourrait, selon plusieurs experts en la matière, remplacer avantageusement l'arsenal de prestations dont la gestion nous coûte si cher aujourd'hui. Bien qu'elle ait souvent été avancée (au point d'apparaître banale aux yeux de certains), cette proposition n'a pas encore fait l'objet d'un débat collectif, et elle continuera probablement de faire couler de l'encre tant que nous ne serons pas parvenus à trancher le bien-fondé de cette stratégie.

Parce que l'insuffisance du système de sécurité du revenu contribue à maintenir des personnes dans une situation de pauvreté, nous déboursions en quelque sorte «dans le vide».

Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le domaine de la santé et des services sociaux

En 1992, dans sa Politique de la santé et du bien-être, le gouvernement provincial reconnaissait que «les difficultés d'adaptation et d'intégration sociale ainsi que les problèmes de santé qu'éprouve une partie trop importante de la population constituent un handicap certain au développement du Québec ³ ».

Nous savons avec certitude aujourd'hui que la pauvreté a des effets directs sur l'état de santé des personnes. Plusieurs études ont clairement démontré l'existence d'une corrélation entre le revenu et l'espérance de vie; ainsi, les écarts peuvent varier jusqu'à 14 ans selon qu'on réside dans un quartier plus favorisé ou moins favorisé. Les mères en situation de pauvreté connaissent un risque plus élevé de donner naissance à un bébé prématuré ou de poids insuffisant, ce qui accroît les risques pour ces enfants de présenter des retards de développement psychique et cognitif, des troubles visuels, auditifs et même psychologiques. À l'âge adulte, on observe deux fois plus de maladies cardio-vasculaires, de cancers, de maladies respiratoires, d'ulcères gastro-duodénaux et de maladies ostéo-articulaires dans les milieux pauvres que dans l'ensemble de la population. Plus le revenu diminue, plus les risques d'avoir des problèmes de santé augmentent.

Dans le domaine de la santé, ce sont principalement les disparités de revenu entre les citoyens et citoyennes de même qu'entre les régions qui entraînent des coûts pour la société. Ces disparités constituent une menace à la cohésion sociale, un ingrédient primordial dans le maintien d'un état de santé global élevé dans une société; en effet, «les sociétés qui favorisent le partage de la richesse (...), qui encouragent et soutiennent la participation sociale dans tous les domaines de la vie collective, ces sociétés-là présentent des indicateurs de santé et de bien-être très avantageux ⁴ ». Par conséquent, la réduction des inégalités économiques représente un axe d'intervention incontournable en vue de réduire les effets néfastes de la pauvreté sur la santé des personnes et sur notre système de santé.



Les retombées du régime d'assurance médicaments, instauré en 1996, sur la population à faible revenu fournissent une illustration éloquentes des coûts de la pauvreté et des inégalités de revenu en matière de santé. Selon une étude effectuée par des chercheurs de l'Université McGill,

«C'est chez les prestataires de la sécurité du revenu que l'effet du régime a été le plus néfaste avec une hausse du nombre d'événements indésirables de 194 % et de visites à l'urgence de 106 % résultant d'une baisse de consommation. Quant aux prestataires (...) aux prises avec des maladies mentales, une baisse de consommation, même modeste de leurs médicaments, entraînerait une augmentation importante du risque d'événements indésirables (183 %), de visites à l'urgence (457 %) et de visites médicales (167 %) ⁵ ».

Tant que la pauvreté continuera d'affecter une partie de la population, par exemple en forçant des personnes à choisir de se nourrir ou de prendre leurs médicaments, notre système de santé continuera de coûter toujours plus cher à notre société.

Dans ce contexte, la nécessité d'accorder encore plus d'importance aux mesures préventives et aux interventions précoces auprès des enfants se révèle cruciale. Cependant, le système de santé ne peut à lui seul exercer une influence significative sur les déterminants de la santé, parmi lesquels figure la situation socio-économique des personnes. La mise sur pied de programmes d'intervention réellement efficaces auprès des enfants et des familles passe donc par «le développement et le rapprochement de différents réseaux et structures qui offrent des services aux tout-petits ainsi qu'à leurs parents ⁶ ».

Le secteur de la santé et des services sociaux, dans son fonctionnement actuel, semble éprouver de sérieuses difficultés à s'adapter de façon satisfaisante à la réalité des personnes pauvres et, par conséquent, à les joindre aux fins d'information, d'éducation et d'accompagnement.

Certains chercheurs posent le problème sous l'angle de la «distance culturelle» entre les intervenants et intervenantes et les personnes pauvres; d'autres insistent sur la nature ponctuelle, à portée limitée, de la plupart des services offerts. Les difficultés qu'éprouvent les services sociaux à joindre ces personnes contribuent à l'aggravation de problèmes déjà existants, ce qui s'avère coûteux pour la société, puisque les gens risquent davantage de se retrouver à l'urgence. Aux yeux de plusieurs professionnels et professionnelles dans ce domaine, nous aurions tout intérêt à remiser une certaine vision productiviste des services, qui se révèle inefficace à long terme et qui aurait pour effet de saper la solidarité entre les personnes et de nuire au développement et au maintien des réseaux sociaux. Il serait donc souhaitable que chaque organisme et organisation au sein des services sociaux prenne clairement position contre la pauvreté et en tienne compte en priorité dans le développement et l'offre de services.



**Les difficultés qu'éprouvent le système de santé
et les services sociaux à atteindre les personnes
pauvres contribuent à l'aggravation de problèmes
déjà existants, ce qui s'avère coûteux pour la société.**

Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le domaine de l'éducation

Plusieurs études ont mis en lumière, ces dernières années, les effets néfastes de la pauvreté sur le rendement scolaire, le comportement des enfants et le risque de décrochage scolaire. Les enfants dont la famille vit une situation de pauvreté arrivent souvent en classe le ventre vide, éprouvent de la difficulté à se concentrer et à suivre au même rythme que les autres. Les retards accumulés tout au long de l'apprentissage les conduisent à connaître une série d'échecs qui affectent profondément leur confiance en leurs capacités et leur estime d'eux-mêmes. Les parents qui ont connu les mêmes difficultés au cours de leur propre scolarité, et qui en ont gardé un souvenir pénible, ne sont pas toujours en mesure de soutenir leur enfant dans son cheminement et n'ont pas tendance à accorder de valeur au savoir acquis à l'école. De son côté, le ministère de l'Éducation consacre maintenant une part de ses ressources budgétaires à permettre aux écoles de nourrir les enfants dans les milieux défavorisés; sans la présence de la pauvreté, ces ressources pourraient être affectées à la poursuite de la mission première de l'école qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier les enfants.

Les étudiants et étudiantes des niveaux collégial et universitaire ne sont pas non plus toujours à l'abri de la précarité, en dépit de leur formation plus poussée. Plusieurs d'entre eux ont contracté des dettes parfois considérables au cours de leurs études; devant la rareté de l'emploi dans certaines sphères professionnelles, d'aucuns se voient contraints d'accepter des emplois sans lien avec leur domaine d'étude et si faiblement rémunérés qu'ils doivent consacrer la majeure partie de leurs revenus au remboursement de leurs dettes. Pour eux, être au travail équivaut davantage à vivre de longues années de précarité, à différer la réalisation de projets de vie (acheter une maison, fonder une famille) qu'à s'épanouir au sein d'une occupation correctement rémunérée, pour laquelle ils se sont endettés.

Les taux alarmants d'analphabétisme et de décrochage scolaire* que nous connaissons au Québec laissent entrevoir le désarroi ressenti par un grand nombre de jeunes au cours de leur cheminement scolaire, mais aussi les difficultés importantes que connaît le système d'éducation à s'adapter à la réalité des jeunes et de leur famille qui vivent une situation de pauvreté. Plusieurs de ces jeunes se trouvent marginalisés au sein d'un système d'éducation et d'une société qui prônent des valeurs de compétition et de performance, et où l'on encourage plus particulièrement la réussite individuelle de ceux qui, parmi les élèves, s'accommodent bien des façons de faire et des circuits traditionnels d'apprentissage. Certains jeunes décrocheurs

* Quelque 800 000 personnes sont analphabètes au Québec. Quant au taux de décrochage scolaire, il se situait à 30 % en 1997-1998 selon la CEQ.





réintégreront le système scolaire une fois parvenus à l'âge adulte, au moyen d'une panoplie de mesures ou de programmes axés sur le «rattrapage» ou «l'employabilité». Ces mesures, souvent de nature ponctuelle et à court terme, sont mal adaptées aux besoins des jeunes dont la situation nécessite que l'on prenne le temps de les écouter et de les accompagner dans des démarches

d'insertion socioprofessionnelle à plus longue échéance. Ainsi, ce n'est pas tant la pauvreté elle-même qui conduit au décrochage scolaire et social des jeunes, mais un manque d'adaptation du système scolaire aux besoins éducationnels de chaque élève. Le système d'éducation a donc la responsabilité de s'assurer que dès le départ, aucun enfant ne sera pénalisé ou marginalisé en raison d'une situation de pauvreté vécue par sa famille (ceci est particulièrement vrai pour les jeunes des milieux ruraux qui sont souvent confrontés à des problèmes tels que la distance de la maison à l'école, le manque d'installations récréatives, etc.). En bout de ligne, chaque jeune à qui on ne donne pas les outils adéquats pour développer ses compétences individuelles, sociales et professionnelles représente une perte importante pour l'ensemble de la société, non seulement en matière de manque de revenus pour l'État mais également sur le plan du gaspillage de compétences humaines et de potentiel.

L'une des pistes de solutions dans ce domaine passe par la recherche de *l'égalité des résultats* pour le plus grand nombre d'enfants possible en matière d'éducation, ce qui signifie davantage que le simple accès à l'éducation et l'égalité des chances. Pour qu'un enfant puisse développer ses compétences sociales et intellectuelles, à plus forte raison si une situation de pauvreté lui fait subir des privations sur les plans social, intellectuel et affectif, l'école doit représenter un milieu de vie susceptible de lui offrir un soutien approprié en vue de contrer les risques de marginalisation et de décrochage. Par exemple, en prolongeant les heures d'accueil après l'école, des activités d'accompagnement et d'aide aux devoirs permettraient aux élèves de bénéficier d'un soutien plus personnalisé, et d'éviter que certains d'entre eux ne se trouvent seuls à la maison jusqu'à l'heure du repas. Les parents qui le désirent pourraient venir y rejoindre leur enfant pour participer aux activités offertes, dans le but d'améliorer leurs compétences parentales et d'établir un lien plus étroit avec le personnel de l'école.

Depuis son implantation à Montréal en 1995, le projet 1,2,3 Go constitue une expérience fructueuse ayant permis de mobiliser les parents et la communauté autour de l'amélioration du bien-être des enfants de 3 ans et moins. Outre les enfants, les parents et les personnes-ressources du milieu communautaire, on trouve au sein de cette initiative des chercheurs et des chercheuses ainsi que des centrales syndicales, des municipalités, des services de police, des chambres de commerce et des régies régionales de la santé. Les efforts des partenaires ont conduit à la mise sur pied d'activités et de services diversifiés : haltes-garderies, soutien à l'insertion à l'emploi pour les mères, formation destinée aux parents, cuisines collectives,



programmes d'éveil à la lecture, etc ⁷. Cette expérience illustre bien les progrès qui peuvent être accomplis lorsque différents acteurs sociaux à l'intérieur d'une communauté se mobilisent sur la base d'un objectif commun qui, à long terme, se révèle profitable pour tout le monde.

Enfin, des services de garde à prix abordables et aux horaires souples, dès les premières années de vie, peuvent faire toute la différence pour les enfants et leurs familles. Il importe donc d'augmenter le nombre de places disponibles de façon à ce que toutes les familles qui en éprouvent le besoin puissent compter sur ce service.

Chaque jeune à qui on ne donne pas les outils adéquats pour développer ses compétences représente une perte importante pour la société.

Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le secteur de l'emploi

La pauvreté, parce qu'elle nuit aux possibilités de développement des personnes et qu'elle compromet l'acquisition de compétences, comporte des répercussions importantes sur la qualité de vie des gens. En limitant les possibilités d'action, les choix de vie et les perspectives d'avenir, elle empêche les citoyens et citoyennes de contribuer au développement de la société à la pleine mesure de leurs capacités. Dans de telles circonstances, plusieurs en viennent à perdre confiance en leurs moyens et surtout, à douter qu'ils puissent un jour trouver leur place au sein de la société. Si les progrès technologiques ont permis d'améliorer la qualité de vie d'un bon nombre de gens et d'accroître la richesse collective, ils ont également engendré du chômage et de l'exclusion et amplifié les inégalités sociales. Les jeunes et les femmes (particulièrement les mères de famille monoparentale) sont les premières victimes des profonds changements qui ont influencé le monde du travail depuis quelques décennies.

L'existence de la pauvreté signifie aussi que nous subissons des pertes énormes sur le plan du potentiel et que nous nous privons de la précieuse contribution d'un grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes. D'une part, il est facile de concevoir que l'appauvrissement de la population – et par conséquent la baisse du pouvoir d'achat – a un effet direct sur les sommes perçues en matière d'impôt et de taxes sur les biens et services. En effet, l'inactivité totale ou partielle d'une partie croissante de la population, en plus d'influencer le niveau de production, entraîne des pertes pour l'ensemble de la société. À titre d'exemple,



[illegible]

on estime que déjà, en 1993, le chômage avait fait perdre 14,1 milliards de dollars aux gouvernements provincial et fédéral ⁸ . Avec la diminution de la masse salariale chez les personnes à faible revenu, ainsi que du taux de syndicalisation et des avantages sociaux reliés aux emplois, nous assumons des pertes considérables à moyen et long terme en ne luttant pas suffisamment contre la «précarisation» grandissante des emplois.

D'autre part, le marché du travail actuel n'accorde pratiquement aucune valeur à la contribution et au potentiel des personnes handicapées et de celles qui ont acquis des savoirs en dehors des circuits traditionnels d'éducation, de même qu'aux personnes qui demeurent à la maison pour élever leurs enfants ou prendre soin d'une personne en perte d'autonomie. En d'autres termes, toute activité qui ne s'inscrit pas dans une logique marchande n'est pas valorisée. Or, l'économie marchande, sur laquelle repose principalement notre société, ne couvrira jamais certains besoins essentiels, puisqu'elle ne s'intéresse qu'aux sphères d'activités susceptibles de générer des profits à court terme. Par exemple, pendant que quelques vedettes à la mode amassent des profits substantiels, combien d'artistes talentueux (peintres, comédiens et comédiennes, musiciens et musiciennes, auteurs et auteures) sont relégués dans l'ombre et contraints de vivre de revenus parfois inférieurs à l'aide sociale ?

Les conséquences de la pauvreté coûtent cher à notre société, car un grand nombre de citoyens et citoyennes doivent se contenter de prestations de la sécurité du revenu sans pouvoir apporter une contribution à la mesure de leurs possibilités et de leurs intérêts. La somme des talents ignorés et des compétences perdues est sans doute incalculable. Aurons-nous encore longtemps les moyens de nous en priver ?

Par ailleurs, il ne paraît pas superflu de s'interroger sur l'utilisation des surplus des caisses de retraite. Une gestion différente de ces fonds ne pourrait-elle pas, dans certains cas, contribuer à la lutte contre la pauvreté? De même, n'y aurait-il pas lieu de soupeser davantage les conséquences de certaines approches concernant les régimes d'épargne collective? En effet, une préoccupation exclusive pour le rendement peut conduire à privilégier, par exemple, des investissements dans des entreprises où l'exploitation des travailleuses et des travailleurs permet d'offrir des rendements alléchants. Il en va de même pour nos choix individuels d'investissement et de consommation. C'est l'ensemble de notre société qui en souffre quand nous effectuons des choix sans égard à notre conscience sociale.

Ne serait-il pas souhaitable de faire tous les efforts qui s'imposent pour hausser graduellement le salaire minimum, de telle sorte que les travailleurs et travailleuses à très faibles revenus puissent se sortir de la pauvreté ? De plus, une réforme partielle de la Loi sur l'assurance-emploi ainsi qu'une révision de certains aspects du Code du travail et de la Loi sur les normes du travail constituent également des pistes d'action à envisager, notamment dans le but d'atténuer l'impact de la précarité des emplois et de permettre aux personnes travaillant au salaire minimum de bénéficier d'une protection sociale et de régimes collectifs d'avantages sociaux minimums.

La création d'emplois durables offrant des revenus décents demeure sans doute le grand défi des prochaines années. En réponse aux limites et aux lacunes de l'économie marchande, plusieurs proposent un réinvestissement dans le secteur public et dans le secteur tertiaire, également appelé «secteur d'économie de proximité», sur la base d'une économie sociale. Doit-on nécessairement associer une activité de services répondant aux besoins sociaux des citoyens et citoyennes à une recherche immédiate et constante de profit? Si c'était le cas, le réseau des garderies, les services de loisirs, les organismes communautaires auraient-ils vu le jour au Québec? L'économie sociale aura permis de créer des emplois destinés à répondre à des besoins sociaux, environnementaux et culturels négligés par les secteurs d'économie traditionnels. La reconnaissance de l'apport des personnes au sein d'une économie sociale comporte plusieurs avantages : outre qu'elle contribue à réduire le recours au travail au noir et la dépendance à l'aide sociale, elle pourrait entraîner

«(...) un niveau de rémunération supérieur à moyen ou long terme, des possibilités accrues de mobilité en emploi, une adhésion, autrement difficile, à certains régimes de protection comme l'assurance-chômage et le Régime des rentes du Québec. Pour le gouvernement, on peut penser à une probable incidence sur les entrées fiscales ⁹ ».

Cependant, les investissements axés sur l'économie sociale ont déjà commencé à stagner. Certains CLD, qui ont le mandat de veiller à son développement, vont même jusqu'à ignorer les budgets devant y être consacrés. N'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter d'une telle situation? L'économie sociale a ouvert des pistes qu'on doit continuer à explorer; l'une des voies possibles en vue de favoriser son développement repose sur la diversification des sources de financement (secteur privé, État, crédits d'impôt, etc.).

Ici encore, les initiatives visant à mobiliser différents acteurs sociaux dans une communauté se révèlent profitables. Par exemple, l'expérience de *Compagnonnage vers l'emploi* regroupe une vingtaine d'employeurs autour du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier (CRÉECQ), du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (Québec), de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec Métropolitain (l'ADDSQM), de la Chambre de commerce du Québec métropolitain et de groupes d'intégration au travail. Grâce à une formation et à un accompagnement en milieu de travail, vingt personnes âgées de 25 à 50 ans occupent un emploi régulier à un salaire d'au moins 8,30 \$ de l'heure.

Par ailleurs, la création d'emplois durables et de qualité doit se faire autant par le soutien aux emplois de haute technologie des secteurs de pointe que par le soutien à la création d'emplois dans les domaines de faible qualification professionnelle de l'économie sociale, lesquels correspondent davantage au type de formation des personnes actuellement exclues du marché du travail.





Enfin, puisque «l'économie réelle» est durement influencée par l'ampleur des activités de spéculation boursière, une taxe de 0,5 % sur les transactions financières («taxe Tobin») ne permettrait-elle pas de récupérer des sommes qui pourraient servir à structurer et à solidifier l'économie sociale? Bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité, cette mesure représente tout de même une stratégie à prendre en considération.

On estime que déjà, en 1993, le chômage avait fait perdre 14,1 milliards de dollars aux gouvernements provincial et fédéral.

Les coûts des répercussions de la pauvreté dans le domaine de la justice

Les intervenants et intervenantes que nous avons consultés dans ce domaine ont confirmé notre intuition voulant que, dans notre société, les personnes pauvres et les personnes mieux nanties ne sont pas égales face à la justice, aussi bien lorsqu'elles sont victimes que lorsqu'elles sont coupables d'un acte criminel ou d'un délit.

Les personnes en situation de pauvreté sont généralement moins bien informées de leurs droits que les autres; cette réalité comporte évidemment des conséquences sur leur qualité de vie et sur le degré d'accessibilité au système de justice auquel elles peuvent prétendre. Les personnes mieux nanties bénéficient généralement de «contacts», de personnes qui, au sein de leur réseau de connaissances, peuvent leur transmettre rapidement de l'information précise en cas de besoin. Les personnes pauvres, de leur côté, doivent le plus souvent se débrouiller seules, ou tout simplement se priver de l'information dont elles auraient besoin pour se défendre ou résoudre leurs problèmes. Elles ont peu accès aux voies modernes de circulation de l'information, comme Internet, dont l'ampleur ne fera qu'augmenter encore avec le temps. Dans certains cas, ce sont des difficultés de lecture qui les privent des connaissances nécessaires à l'exercice de leurs droits ou simplement utiles dans la vie de tous les jours. Certaines de ces personnes n'ont même pas les moyens de se procurer un billet d'autobus pour pouvoir utiliser les services gouvernementaux ou communautaires ou pour se rendre, par exemple, à un rendez-vous chez une avocate ou un avocat de l'aide juridique et, de ce fait, elles constituent une population plus difficile à informer. Le problème se pose avec encore plus d'acuité en milieu rural où les services et les possibilités de transport sont considérablement limités. Plusieurs travailleurs et travailleuses à faible revenu, à la suite d'un licenciement, ignorent qu'ils pourraient avoir droit à des indemnités et, par conséquent, se privent de ces ressources. Dans certains cas, on ne se donne même pas la peine d'informer les personnes pauvres de façon adéquate lorsqu'elles présentent l'état de leur situation, ce qui les empêche de faire valoir leurs droits ou d'obtenir certains services.

Les personnes mieux nanties peuvent généralement bénéficier d'un soutien de la part de leur entourage si elles ont été victimes d'un délit ou d'une agression; par contre, une personne en situation de pauvreté, parce qu'elle est plus souvent isolée, a plus de chance de devoir recourir à des services publics pour obtenir l'aide dont elle a besoin, ce qui en accroît évidemment les coûts pour l'ensemble de la société.

Globalement, «le modèle est clair. Ceux qui ont un emploi paient pour leur crime avec de l'argent, tandis que les chômeurs paient par une perte de liberté relativement brève ¹⁰ ». En effet, si une personne est reconnue coupable de non-paiement d'amendes et qu'elle n'a pas les moyens de rembourser les sommes dues, elle risque une peine d'emprisonnement, contrairement à la personne mieux nantie qui pourra échapper à la détention en payant à l'État les sommes dues. Or, les coûts associés à la détention font rapidement grimper la facture pour l'ensemble des contribuables.

Plusieurs des professionnels et professionnelles de la justice que nous avons consultés nous ont déclaré qu'ils ne s'étonnent pas que certaines personnes en viennent à perdre confiance en notre système de justice et soient tentées de se faire justice elles-mêmes, ou encore de contourner certaines lois pour améliorer leur situation (ce qui est loin d'être le seul fait des personnes pauvres!). Doit-on s'en étonner, en effet, quand on sait que plusieurs personnes en situation de pauvreté se sentent «déclassées» au point de croire qu'elles ne valent pas la peine qu'on défende leurs intérêts? Il est remarquable que nos préjugés nous portent à condamner plus sévèrement (ne serait-ce qu'en esprit) une personne assistée sociale qui néglige de déclarer une cinquantaine de dollars par mois à la sécurité du revenu pour garder la tête hors de l'eau, qu'un contribuable qui omet de déclarer quelques milliers de dollars à l'impôt afin de s'offrir une nouvelle voiture.

En vue de faciliter l'accès des travailleurs et travailleuses à faible revenu au système judiciaire, certains mécanismes pourraient être assouplis, par exemple en faisant passer le montant maximal de réclamations à la Cour des petites créances de 3000\$ à 10000\$ ou 15000\$, comme cela s'est fait ailleurs au pays. En effet, les frais juridiques sont si élevés qu'une personne préférera recourir aux petites créances pour réclamer 3000\$ plutôt que les 10000\$ qui lui seraient dus, et dont elle perdrait une partie importante si elle faisait appel à un avocat ou une avocate. Dans ce contexte, les personnes sont maintenues dans une situation de pauvreté, ce qui finit par comporter des répercussions sur l'ensemble de la société.

La criminalisation des personnes en réponse aux problèmes qu'elles vivent conduit à établir un cercle vicieux qui, à long terme, coûte cher à la société. Selon un récent rapport du Conseil national du bien-être social,

«dans plusieurs cas de gens qui réussissent tant bien que mal à maintenir des éléments de vie normale, en ayant une chambre louée par exemple, l'emprisonnement est souvent la goutte qui fait déborder le vase, qui leur fait perdre le peu de possessions personnelles qu'ils ont ainsi que leurs prestations d'aide sociale et qui les jette dans la rue pour de bon ¹¹ ».

Certaines solutions de rechange pourraient être envisagées ou favorisées, par exemple en sollicitant le concours d'organismes communautaires auprès des contrevenants dans le cas de délits mineurs, ainsi que le recours plus fréquent à la médiation. Des efforts



doivent être également entrepris pour s'assurer que toute personne puisse recevoir l'information dont elle a besoin, sans qu'elle soit pénalisée en raison d'obstacles liés à une situation de pauvreté.

Le modèle est clair : ceux qui en ont les moyens paient pour leur crime avec de l'argent, tandis que les personnes pauvres paient par une perte de liberté.

Les coûts des répercussions de la pauvreté sur le climat social

Aborder la question du climat social est une tâche délicate. D'une part, cette question repose sur l'ensemble complexe des relations sociales, économiques et politiques qu'entretiennent les personnes et les groupes sociaux entre eux; d'autre part, elle fait référence à des valeurs et à des comportements qui peuvent susciter des émotions vives et des tensions au sein de la société.

Notre époque, marquée par la primauté de l'individualisme, a conduit à la valorisation du succès personnel et au désir d'améliorer son propre sort. La compétition, la méfiance, la recherche effrénée de profits et d'une productivité accrue font maintenant obstacle à l'émergence et au renforcement des attitudes de solidarité, de coopération et d'entraide nécessaires à l'élimination de la pauvreté et des inégalités, en plus de multiplier les risques de déchirure sociale. Les exemples ne manquent pas pour illustrer l'écart entre les préoccupations et les perspectives d'avenir des personnes pauvres et des personnes mieux nanties. Nous sommes-nous déjà demandé ce que peut signifier être pauvre au sein d'une société comme la nôtre, quand les dizaines de messages publicitaires dont on nous bombarde chaque jour nous rappellent qu'il faut se procurer telle voiture, telle carte de crédit ou telle marque de vêtements pour être dans le coup ? Ce que signifie être sans emploi dans un monde où les premières paroles que nous adressent d'anciennes connaissances sont inévitablement : «Que fais-tu maintenant ?» ou «Travailles-tu toujours chez... ?» Ce que signifie être analphabète à l'ère de l'innovation technologique et de l'informatique ? Ce que signifie gratter ses fonds de tiroirs pour acheter du lait aux enfants pendant que d'autres désespèrent de voir stagner la valeur de leurs actions ?

Une «tolérance accrue à l'intolérable» constitue l'une des caractéristiques les plus frappantes de notre société. Insensiblement, nous en sommes venus à favoriser la défense des privilèges plutôt que des droits, ce qui conduit inévitablement à la désagrégation du climat social. C'est ainsi que des sentiments d'injustice et de frustration s'élèvent de part et d'autre : les personnes pauvres subissent quotidiennement un lot de frustrations devant l'opulence, le luxe et les plaisirs qu'on leur offre... de contempler à la télévision ; par ailleurs, certaines personnes mieux nanties réclament une diminution des paiements de transfert pour les pauvres, l'instauration de tickets modérateurs pour l'utilisation de services gouvernementaux ou une réduction des services sociaux que les plus fortunés peuvent se procurer. Les outils collectifs ne font plus l'unanimité, de sorte que les individus cherchent à défendre leurs intérêts davantage à travers des lobbies (professionnels, ethniques, linguistiques, environnementaux, etc.) que par une participation citoyenne globale.

La cohésion sociale est un facteur indispensable au bon fonctionnement général de la société ; toute menace à la cohésion sociale est une menace pour l'ensemble des citoyens et citoyennes d'une société. Comme en témoignait un rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : « Il n'est plus possible d'accepter qu'une société polarisée soit le prix inévitable à payer pour le progrès économique. Ce coût est trop élevé pour tous et chacun d'entre nous ¹² ». Un faible degré de cohésion sociale a une influence déterminante sur l'engagement social et sur la participation à la vie sociale et communautaire. Se sentant floués par un État qui ne parvient plus à compenser la perte de la solidarité, de plus en plus de gens ont retiré leur confiance en la société et en leurs représentants politiques, et se démobilisent à l'égard de la vie citoyenne et communautaire (par exemple, en ne se prévalant plus de leur droit de vote). Dans ce contexte, c'est l'avenir de la démocratie qui est en jeu, puisque seule l'opinion de certaines couches de la société est en mesure de se faire entendre.

Des efforts doivent être accomplis pour donner une voix aux personnes en situation de pauvreté qui ont rarement l'occasion de faire connaître au reste de la société leur perception des problèmes qu'elles subissent et des solutions qu'elles souhaiteraient voir mettre en place. Sur ce point, le projet du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* représente un outil de participation à la vie citoyenne particulièrement intéressant. En effet, ce projet de loi vise à mettre en place un programme permanent d'action gouvernementale pour l'élimination de la pauvreté, tout en mettant l'accent sur le rôle essentiel des personnes en situation de pauvreté dans l'atteinte de cet objectif. L'intérêt d'une telle initiative tient notamment au fait qu'il s'agit d'un outil rassembleur plutôt que « lobbyiste » ; en ce sens, le résultat des efforts entourant ce projet de loi risque davantage de représenter les intérêts de la collectivité plutôt que ceux de quelques groupes influents, et de nous être bien plus profitable à tous. De même, la Marche mondiale des femmes en octobre 2000 représente un événement mobilisateur auquel participeront des femmes des quatre coins du globe pour réclamer l'élimination de la pauvreté et de la violence faite aux femmes. Les progrès qui ont été accomplis dans la foulée de la marche contre la pauvreté *Du pain et des roses*, en 1995, sont porteurs d'espoir pour l'avenir.

« Il n'est plus possible d'accepter qu'une société polarisée soit le prix inévitable à payer pour le progrès économique. Ce coût est trop élevé pour tous et chacun d'entre nous ¹² ».

Les coûts des répercussions de la pauvreté sur l'organisation territoriale et sur les milieux de vie

Au chapitre des milieux de vie et de l'organisation du territoire, nombreuses sont les références aux notions de dégradation, de désengagement, de tensions, de dévitalisation, de déracinement...



Le fossé s'élargit entre des couronnes de banlieue prospères et des quartiers urbains centraux. On observe une concentration de la pauvreté et de la richesse dans des zones nettement identifiables. Au cœur des villes, les prêteurs sur gages pullulent et font des affaires d'or. Le parc immobilier se dégrade petit à petit; les locataires et les propriétaires ont de plus en plus de difficultés à convaincre les compagnies d'assurances de protéger leurs biens mobiliers et immobiliers. Les institutions financières ont fui les communautés en détresse. Dans certains milieux, le manque ou la détérioration d'infrastructures telles que centres de loisirs, bibliothèques et salles de réunion condamnent des jeunes au désœuvrement; les actes de violence et le vandalisme deviennent pour certains d'entre eux des moyens d'exprimer leur révolte et leurs désillusions à l'égard des piètres perspectives que l'avenir leur réserve. En attendant de leur faire une place au soleil, nous assumons les frais d'une partie des dépenses associées aux interventions policières, aux coûts de détention et aux assurances sur les biens et les personnes.

Certaines régions, comme la Gaspésie ou encore Charlevoix, subissent durement les contrecoups d'un appauvrissement collectif dont les effets se font sentir sur différents plans: exode des jeunes vers les grands centres urbains, diminution des services et de la qualité de la vie associative, difficulté à recruter des médecins, taux de morbidité particulièrement élevé, etc. L'ensemble des inégalités sociales et géographiques force le gouvernement à jouer au pompier en multipliant les interventions d'urgence afin d'éviter le pire, ce qui en accroît les coûts pour la société. Les mesures «à la pièce» ne favorisent pas le développement durable et font que, quelques mois ou quelques années plus tard, tout est à recommencer. N'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur l'ensemble des stratégies qu'emploie le gouvernement pour contrer l'ampleur et la croissance des disparités interrégionales?

Dans les quartiers urbains, la création de logements sociaux de qualité représente une option que l'on doit continuer à privilégier, notamment dans les quartiers marqués par des initiatives de revitalisation, où l'on cherche à attirer une population «dynamique» et mieux nantie. Dans de telles circonstances, il y aurait lieu de s'assurer d'un certain pourcentage (par exemple, 30 %) associé à la création de logements sociaux (logements coopératifs et autres) par rapport à l'ensemble des nouvelles infrastructures, en vue d'améliorer la qualité de vie des résidents

déjà en place et d'éviter leur déplacement massif vers d'autres quartiers. Toutefois, il serait pertinent de remettre en question la participation des municipalités concernant la création de ce type de logements; comment se fait-il, par exemple, que la Ville de Québec assume 60 % de la facture des HLM quand elle ne compte que 33 % de la population de la Communauté urbaine de Québec? «Seulement 614 villes sur les 1 348 que compte le Québec ont des HLM. La conséquence est que la partie du déficit d'exploitation (10 %) assumée par les villes est assumée bien inégalement ¹³ ».



LE MERCREDI 1^{er} DÉCEMBRE 1999

Il manque 27 000 logements sociaux

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a crié au scandale. Il interpelle le gouvernement fédéral pour qu'il fasse sa part pour la construction de HLM et de coopératives d'habitation à même ses surplus budgétaires.

Dans la région de Québec, ce sont 27 000 familles qui consacrent ainsi plus de la moitié de leurs revenus au co-paiement de leur loyer, une situation qu'il juge tout à fait inacceptable car elles n'ont plus d'argent pour se nourrir et se vêtir, tout ça dans le plus beau pays du monde », dit-il, parodiant une expression du premier ministre du Canada. « C'est scandaleux! À Québec seulement, 12 750 ménages vivent ça quotidiennement. Ça n'a pas de bon sens », dit-il.

Le manque de loyers à prix modique s'est accru de 37 % depuis que le fédéral a cessé de financer la construction de nouveaux logements en janvier 1994, retenant cette responsabilité aux « petits gouvernements locaux ».

Pour donner plus d'importance aux revendications du Front d'action pour le réaménagement urbain (FRA-PRU), le maire avait convoqué les médias dans la salle du conseil. Il réclame qu'Ontario double sa part de budget consacré à la SCHL, qui n'est que de 1 %.

« L'argent est là-bas, il nous appartient et on parle de consentir des réductions

d'impôt aux entreprises », en-ll, qualifiant le retrait fédéral de « scandale, de vol de tiroire » quand des milliers de familles de Québec, Charlevoix, Beauport, Vanier, Sainte-Foy même voient leur qualité de vie se dégrader au niveau des sans-abri que Jean Chrétien promet d'aider, comme s'il fallait financer un refuge pour avoir un toit!

« C'est un problème qu'on banalise comme le chômage chez les jeunes, disant que ça va se résoudre dans ans! Si le gouvernement (fédéral) bouge pas, il va se faire mordre sévèrement au mollet lors des prochaines élections », déplore le maire de la tale devant le peu d'intérêt manifesté par les politiciens, les médias et la ntion publique en général.

Le maire s'exporte aussi contre la différence manifestée par trois dans la région de Québec. Le Québec apprécie que la mai- drée Boucher reconnaisse la de pauvreté à Sainte-Foy, m- qu'elle devrait faire davantage le tenu de ses ressources car la pauvreté n'a pas de fr-

Québec possède en effet 15 000 logements sociaux, de Québec, soit 68 % du p- pour seulement 35 % de a- rappelle le maire. Ses 400 ient 2 millions \$ par an- Sainte-Foy n'en compte Québec, pour 50 % de sa

Des mesures doivent être prises le plus tôt possible pour s'assurer de l'existence d'infrastructures acceptables dans l'ensemble du territoire. Comme dans tous les autres secteurs abordés précédemment, «chaque loi, chaque programme gouvernemental devrait être examiné systématiquement pour vérifier qu'il ne génère pas l'exclusion. C'est un projet de société, pas d'une seule personne ¹⁴ ».

L'ensemble des inégalités sociales et géographiques force le gouvernement à jouer au pompier en multipliant les interventions d'urgence afin d'éviter le pire, ce qui en accroît les coûts pour la société.

En résumé...

Chaque jour, il est possible de constater que la pauvreté occasionne à notre société des pertes importantes qui se traduisent par un ensemble de gains potentiels non encaissés et de bénéfices perdus, ou encore par l'aggravation de notre déficit humain. Le portrait que nous venons de tracer est sans doute trop succinct pour rendre compte de toutes les conséquences de la pauvreté sur nos vies et sur notre avenir collectif, ainsi que des coûts exorbitants que nous devons assumer et que nous assumerons encore demain si nous persistons à tolérer l'existence de la pauvreté. Nous en payons le prix dans toutes les sphères d'activité et de toutes les façons : en déboursant toujours plus d'argent pour endiguer le problème à défaut de l'enrayer, en nous privant de la contribution des personnes en situation de précarité et de pauvreté, en renonçant progressivement à notre sentiment de sécurité et à une certaine qualité de vie collective ainsi qu'en hypothéquant l'avenir de nos enfants.

Plusieurs des pistes de solutions que nous avons formulées supposent un changement profond de nos mentalités et de nos façons de faire traditionnelles, particulièrement en ce qui concerne notre rapport au temps : chaque jour, le temps nous presse, jusqu'à vouloir le précéder; le temps est devenu un enjeu dans la course à la compétitivité et au profit, car si l'autre nous devance, nous sommes éliminés. En fait, nous n'avons plus le temps.

Et pourtant, il faut du temps, beaucoup de temps, pour panser les blessures de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le temps de s'arrêter, de réfléchir, d'écouter. Le temps de regarder au-delà des apparences pour découvrir la force, le courage et les rêves des personnes pauvres. Le temps d'agir et d'espérer. Le temps de se réapproprier le temps, notre allié oublié.

Longtemps, nous avons voulu croire, comme société, que la pauvreté relevait de la fatalité, qu'il y aurait toujours des gens qui ne parviendraient pas à «tirer leur épingle du jeu» et que, par conséquent, il était utopique de penser que nous puissions un jour éliminer la pauvreté. Beaucoup le pensent encore et pourtant, de telles croyances ne résistent pas à une analyse plus approfondie et plus globale du problème de la pauvreté. En effet, nous savons aujourd'hui que la pauvreté n'est pas le fruit de la fatalité, mais plutôt le résultat de nos choix politiques et sociaux et des mécanismes qui sous-tendent notre organisation économique et sociale (ainsi, on oublie trop souvent de rappeler que dans un système économique comme le nôtre, il est beaucoup plus facile de faire de l'argent quand on en possède déjà).

Nous avons certainement raison de nous réjouir de vivre dans une société prospère, où beaucoup de citoyens jouissent d'une qualité de vie ainsi que d'une liberté de mouvement et d'expression remarquables. Mais «la richesse sans l'équité crée l'exclusion ¹⁵ », ce qui sous-entend qu'à plus ou moins longue échéance, les coûts de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités risquent de compromettre gravement, sinon d'anéantir, les fruits de nos efforts et de nos acquis. Comment imaginer que notre société se portera bien pendant encore de longues années si un nombre croissant de citoyens et citoyennes n'ont pas les moyens de manger à leur faim, de se loger convenablement, de se vêtir adéquatement et d'acheter les médicaments dont ils ont besoin ?

Ce dont il faut se rappeler, au-delà des considérations statistiques concernant les taux de pauvreté, c'est que pour réussir dans une société comme la nôtre, les individus ne peuvent se contenter de survivre ; il leur faut en outre développer une foule de compétences dont la plupart s'acquièrent dès l'enfance. Ce sont précisément ces compétences, essentielles au développement des personnes et à leur participation à la vie sociale et économique, que vient compromettre l'existence de la pauvreté et des inégalités sociales. Il n'existe pas de «seuil de pauvreté magique» au-dessus duquel un enfant est assuré de prospérer, ou au-dessous duquel il est certain d'échouer dans la vie ¹⁶ . Cependant, il ne fait pas l'ombre d'un doute que plus le revenu familial diminue, plus les enfants risquent de connaître des difficultés tout au long de leur enfance et de leur vie.

C'est pourquoi il importe d'envisager un ensemble de stratégies sur la base d'une vision différente, systémique et à long terme, du problème de la pauvreté. Cette démarche, quoique nécessaire, est pourtant difficile à faire parce qu'elle va à l'encontre des modes de fonctionnement de ceux que l'économiste américain John K. Galbraith ¹⁷ appelle «la majorité satisfaite», c'est-à-dire les mieux nantis de la société. Les «satisfaits», affirme-t-il, préfèrent de loin l'inaction publique à toute intervention préventive sous prétexte que «le long terme n'arrivera peut-être pas», et qu'en plus, il serait à craindre que les bénéfices «du long terme» profitent à d'autres.

conclusion...

De tout temps, les riches ont accepté de contribuer à réduire la pauvreté, mais dans la mesure où une telle initiative leur paraissait nécessaire pour assurer leur propre protection en minimisant les risques de révoltes et de désordres sociaux. Or, sans une vision globale et à long terme du problème de la pauvreté et des solutions qui y sont associées, nous ne faisons que *repousser l'inéluctable*. Tous les événements entourant la mondialisation des économies nous rendront probablement la tâche encore plus difficile si nous persistons dans la voie du statu quo ou de l'éparpillement.

Nous sommes conscients que cette lutte, qui «ne fera pas de perdants», exigera tout de même des compromis et des efforts de la part de tous les acteurs sociaux. Selon la perspective globale adoptée dans ce document, il est clair que les stratégies sectorielles orientées vers les personnes en situation de pauvreté et les mesures d'aide ponctuelles sont encore nécessaires, mais elles ne suffiront pas à éliminer la pauvreté. Nous devons faire preuve d'encore plus de créativité et de volonté dans l'élaboration et la mise en place de stratégies plus globales contre la pauvreté. Nous avons déjà su faire preuve de courage dans le passé, en implantant des mesures qui paraissaient pourtant audacieuses pour l'époque; nous pouvons nous inspirer de ces réalisations pour proposer des solutions qui demanderont sans doute un effort d'adaptation à tous les membres de notre société, mais qui nous permettront d'atteindre notre objectif. Pour sa part, Centraide Québec tient à réaffirmer sa volonté de prendre une part active aux débats à venir et de contribuer à l'élimination de la pauvreté à la pleine mesure de ses capacités.

La présente réflexion portant sur les coûts et les conséquences de la pauvreté, ainsi que sur des stratégies de lutte contre la pauvreté et les inégalités, n'a pas la prétention d'être complète, et c'est tant mieux : elle comporte l'espace nécessaire pour recevoir le fruit des efforts de créativité de chacun et chacune d'entre nous. Nous pouvons tous, en tant qu'individu, groupe ou institution, commencer dès aujourd'hui à interroger la portée de nos actions quotidiennes et leurs effets – positifs et négatifs – sur la pauvreté de nos concitoyens et concitoyennes et de notre société. Nous pouvons nous informer, engager des discussions avec des amis, découvrir de nouvelles facettes à la réalité de la pauvreté et nous regrouper pour proposer une action en faveur de l'élimination de la pauvreté.

Si modeste que puisse être notre contribution personnelle, elle demeure essentielle. Les efforts remarquables qu'ont déjà déployés plusieurs groupes et personnes nous rappellent que la lutte contre la pauvreté est un espace où notre volonté peut s'affirmer, où nous pouvons choisir de devenir une société vivante et responsable, plus que jamais peut-être.

Note

Comme mentionné en introduction, la réflexion de Centraide Québec repose en partie sur une recherche documentaire qui a été menée au cours de l'été 1999 par M^{me} Annie Vervondel, étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval, sous la supervision de M. Hector Ouellet, professeur chercheur à l'École de service social de l'Université Laval. Cette démarche a donné lieu à la publication d'une bibliographie commentée par le Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval où on retrouve une cinquantaine de résumés d'articles et d'ouvrages traitant des coûts sociaux de la pauvreté.

Vervondel, A. et Ouellet, H., *Le prix de la pauvreté. Bibliographie commentée sur les coûts sociaux de la pauvreté*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval, 2000, 139 p.

ographiques

- 1 Bélanger, J.P., Sullivan R. et Sévigny, B. *Capital social, développement communautaire et santé publique, Réflexions sur l'amélioration de la santé et du bien-être de la population*, Montréal, Éditions ASPQ, 2000, p. 17.
- 2 Crémieux, P.-Y. et Merrigan, P. (1997). Les coûts véritables de la pauvreté, dans *Bulletin de liaison, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)*, 22(1), 16-17 (estimations basées sur des données de 1992).
- 3 *La politique de la santé et du bien-être*, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 1992, 191 p.
- 4 *Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté*, document de consultation, Comité du ministère de la Santé et des Services sociaux, octobre 1999, p. 16.
- 5 *Le régime universel d'assurance-médicaments : des impacts sur les clientèles vulnérables et des solutions, Recommandations de la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux du Québec au ministère de la Santé et des Services sociaux*, document de consultation, mai 1999, p. 3.
- 6 *Loc. cit.*
- 7 Quotidien La Presse, Montréal, 20 janvier 2000, p. A-10.
- 8 Forum Express, *Bulletin de liaison du Forum pour l'emploi*, volume II, numéro 2 (Édition spéciale), avril 1994.
- 9 Martel, C. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1996, p. 28.
- 10 Conseil national du bien-être social, *La justice et les pauvres*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, printemps 2000, p. 108.
- 11 *Ibid.*, p. 105.
- 12 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. *Rapport final sur la cohésion sociale*, 1999.
- 13 FRAPRU, *Restructuration municipale et logement social. Une occasion de mettre toutes les villes à contribution* (<http://www.cam.org/~frapru/No84/Region.html>).
- 14 Quotidien Le Devoir, Montréal, 13 mai 1999, édition Internet (propos émanant de la Direction de la santé publique).
- 15 Bulletin de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs inc., mars 1997, 20(3), 16 p.
- 16 Les idées contenues dans ce paragraphe sont de David P. Ross. *Un nouveau regard sur la pauvreté des enfants*, dans Le Point (Les actualités au CCDS), préparé par le Centre de statistiques internationales au Conseil canadien de développement social, Perception 22.1, p.10.
- 17 Galbraith, J. K. *La république des satisfaits. La culture du contentement aux États-Unis*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, 186 p.

Coupages de presse

Page 4 : «L'écart grandit entre les riches et les pauvres»,
Le Soleil, 18 mai 1999.

Page 7 : «Un revenu sous le seuil de la pauvreté»,
Le Journal de Québec, 25 janvier 2000

Page 8 : «Une vie plus difficile», Le Soleil, 21 mai 2000

Page 10 : «Harcelés parce que pauvres», Le Soleil, 16 mai 2000

Page 11 : «Il y a urgence pour les jeunes en détresse»
Le Soleil, 14 avril 1999

Page 12 : «Plus d'enfants pauvres, plus d'enfants malades»
Le Journal de Québec, 4 mai 2000
«L'alphabétisation en chute libre», Le Soleil, 11 avril 1999

Page 13 : «Les étudiants sont de plus en plus endettés»
Le Journal de Québec, 2 août 1999
«Plus d'étudiants éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt»
Le Soleil, 31 juillet 1999

Page 14 : «Les fédérations étudiantes veulent une stratégie de réinsertion
pour les démunis» Le Soleil, 7 février 2000

Page 15 : «La CEQ dénonce l'inaction de l'État au sujet des analphabètes»
Le Soleil, 8 septembre 1999
«Le déclin de la décennie», Le Soleil, 13 janvier 2000
«Femmes et pauvres», Le Soleil, 7 mars 2000

Page 16 : «Le Québec a un sérieux retard», Le Journal de Québec, le 13 juin 2000

Page 18 : «Un revenu de base : et pourquoi pas?», Le Soleil, 15 novembre 1999

Page 23 : «Il manque 27 000 logements sociaux», Le Soleil, 1^{er} décembre 1999

Liste des personnes

Services sociaux

M ^{me} Solange Arsenault	Centre de santé Paul-Gilbert
M. Alfred Couture	Ex-directeur de la Protection de la jeunesse
M ^{me} Maria De Koninck	Département de médecine sociale et préventive, Université Laval
M. Roger Fecteau	CLSC Haute-Ville-Des Rivières
M ^{me} Colette Lavoie	CLSC Basse-Ville-Limoilou
M. Hector Ouellet	École de Service social, Université Laval
M ^{me} Gemma Pelletier	CLSC Basse-Ville-Limoilou
M ^{me} Thérèse Shériff	Centre Jeunesse Québec
M ^{me} Thérèse Viel	CLSC Haute-Ville-Des Rivières

Éducation

M ^{me} Johanne Amyot	Centre d'éducation des adultes des Chutes-de-la-Chaudière
M ^{me} Michèle April	Centre Louis-Jolliet
M. Daniel Baillargeon	Commission scolaire de la Capitale
M. Robert Clermont	École Charles-Rodrigue
M. Richard Foy	Le Pignon Bleu - La maison pour grandir
M. Claude Gerbeau	Commission scolaire de la Capitale
M ^{me} Martine Labrecque	École secondaire Les Etchemins
M ^{me} Nicole Laliberté	École Saint-Malo
M ^{me} Claire Lemay	Centre d'éducation des adultes des Chutes-de-la-Chaudière
M. Marc Lepage	École secondaire Les Etchemins
M. Denis Lionet	École des Parents
M. Bruno Marchand	CEGEP de Sainte-Foy
M ^{me} Émilie Raymond	Atout lire

consultées

M. Pierre Sévigny École du Bac

M^{me} Claire Talbot École Saint-Malo

Emploi et chômage

M. Jacques Bernier Recyclage Vanier

M. Jacques Fiset CLD Québec-Vanier

M^{me} Nicole Gauthier Corporation les Aspirants travailleurs

M^{me} Jeanne Lalanne Action-chômage de Québec

M^{me} Louise Lambert Jonathan

Justice

M^{me} Julie Clermont Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

M. Marc-André Lajoie Direction principale de la perception des pensions alimentaires
ministère du Revenu

M^e François Leduc Leduc, Duchesne, Bécotte et associés

M^{me} Suzanne Masson Centre-femmes aux 3A de Québec inc.

M^{me} Suzanne Moreau Direction de l'évaluation et des services en milieu ouvert

M^e Patrick Robardet Protecteur du citoyen

M. Jean-Pierre Veilleux Service de Police, Ville de Québec

Sécurité du revenu

M^{me} Marie-Christine Brulotte-Rioux Association pour la défense des droits sociaux
de la Rive-Sud

M. Roger Carbonneau CLE de Duberger

M. Guy Larose Direction régionale Emploi Québec

M. Jacques Laverdière CLSC Basse-Ville-Limoilou

M. Richard Lefrançois Direction régionale Emploi Québec

M^{me} Marcelle Rioux Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec

Milieu de vie et climat social

M ^{me} Paulette Beaudry	Réseaux d'entraide Amiante
M ^{me} Chantal Boisvert	Centre communautaire l'Amitié
M. Jean-Louis Chabot	Municipalité de Saint-Nérée
M. Pierre Cloutier	Parents uniques Limoilou
M. Marc Drapeau	Projet Intervention Prostitution Québec
M. Mario Dufour	Paroisse Saint-Roch
M. Robert Fleury	Journal Le Soleil
M. Jean-Louis Fortier	Table d'interaction sur la pauvreté de Sainte-Foy / Sillery
M ^{me} Ghislaine Fortin	Centre communautaire Pro-Santé, Baie-Saint-Paul
M ^{me} Élisabeth Grand Jean	Office municipal d'Habitation Lévis-Lauzon
M. Roland Lecours	Citoyen de la région de Lotbinière
M ^{me} Diane Morin	Table de concertation sur l'itinérance
M ^{me} Suzanne Pidjeon	Rendez-vous Centre-Ville
M ^{me} Katia Plamondon	Projet Intervention Prostitution de Québec
M ^{me} Éliane Pomerleau	Moisson Beauce
M ^{me} Isabelle Roy	Maison Dauphine
M. André Thivierge	Paroisse Saint-Michel-de-Bellechasse
M. Robert Thomas	CLD de la MRC de Bellechasse
M. Alain Turcotte	Centre communautaire Pro-Santé, Baie-Saint-Paul
M ^{me} Lucie Villeneuve	Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

Citoyenneté - Mondialisation

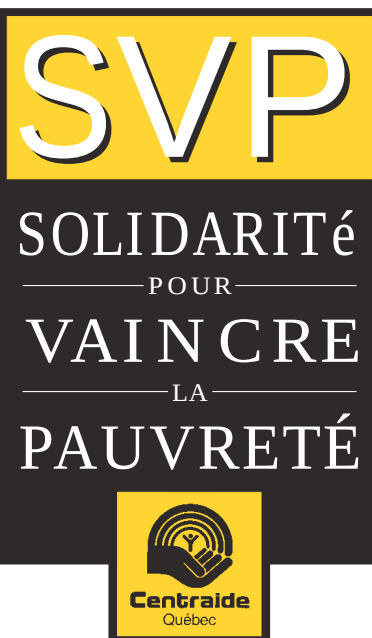
M. Pierre F. Côté	Directeur général des Élections du Québec (à la retraite)
M. Clément Godbout	Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (à la retraite)

Comité de développement social de Centraide Québec

- M. Marc De KoninckPrésident du comité, Organisateur communautaire
CLSC Basse-Ville-Limoilou
- M^{me} Lorraine DorvalCoordonnatrice, Ressource alternative des jeunes de Bellechasse
- M. Pierre FontaineRetraité, ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- M^{me} Jacqueline FournierCoordonnatrice, Centre-femmes d'Aujourd'hui
- M^{me} Francine LabrecqueCentraide Québec
- M^{me} Vivian LabrieAnimatrice, Carrefour d'animation pastorale
en monde ouvrier (C.A.P.M.O.)
- M^{me} Yolande LépineOrganisatrice communautaire, Centre de Santé de Bellechasse
- M. Lionel RobertSecrétaire, Conseil de la santé et du bien-être
- M. Joël RouffignatProfesseur, Département de géographie, Université Laval
- M. Jacques VandalRetraité, Président du CRÉECQ
- M^{me} Annie VervondelÉtudiante – Maîtrise en service social, Université Laval

Merci

Centraide Québec remercie particulièrement M^{me} Annie Vervondel, qui a rédigé le présent document, et M. André-Philippe Côté, du journal Le Soleil, qui a gracieusement permis la reproduction de ses caricatures pour les besoins de la présente publication.





3100, avenue Bourg-Royal, bureau 101, Beauport (Québec) G1C 5S7
Téléphone : (418) 660-2100 Télécopieur : (418) 660-2111
Site Internet : www.centraide-quebec.com
Courriel : centraide@centraide-quebec.com